MAIRIE DE PARIS

Direction des Affaires Culturelles

2012 DAC 637 Subventions (17.000 euros) aux associations L'entre prise, Arttakt, Association culturelle des jeunes asiatiques en Europe et 3CA.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique en faveur de l'art dans la ville, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien aux projets de l'association L'entre prise, présidée par Monsieur François Ronsiaux, de l'association Arttakt, présidée par Madame Claire Montagnon, de l'association des jeunes asiatiques en Europe, présidée par Madame Young Soon Lee, et de l'association 3CA présidée par Monsieur Jean-Baptiste Drevet.

Le projet Norev-over de l'association L'entre prise propose par une exposition photographique d'artistes européens et chinois, d'interroger les nouvelles perceptions du réel en rapport avec les transformations des techniques de représentations : 3D, montage, numérique, etc. L'exposition est présentée au Photo-spring Caochangdi Festival de Pékin puis à la galerie Plateforme, dans le 20e arrondissement, dans le cadre du Mois off de la photographie à Paris, en novembre 2012.

Les Nuits Photographiques organisées par l'association Arttakt, permettent de découvrir tous les vendredis soirs du mois de juin, des soirées de projections inédites sur écran géant sur les pelouses des Buttes-Chaumont. Ce festival est une plateforme de rencontres et de découvertes à l'écoute des nouvelles pratiques de la photographie européenne et internationale.

L'association culturelle des jeunes asiatiques en Europe a organisé l'exposition Un (et/ou) deux qui s'est tenue du 15 au 29 juin à l'Espace des Arts sans frontières dans le 19e arrondissement et qui a montré le travail d'artistes coréens, français et allemands. Cette manifestation était consacrée au territoire le plus désert de toute la terre, la zone démilitarisée située entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Le projet de l'association 3CA prévoit l'installation d'une œuvre de lumière par l'artiste Alain Bublex à la Maison de l'Union Fraternelle des Métallurgistes. Composée de matériaux modernes et des dernières innovations en matière d'électricité et d'éclairage public, l'œuvre est fidèle au passé industriel du lieu, à son actualité sociale et culturelle.

Afin de soutenir les projets de ces associations en 2012, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros à l'association L'entre prise, une subvention de 3.000 euros à l'association Arttakt, une subvention de 5.000 euros à l'association des jeunes asiatiques en Europe et une subvention de 5.000 euros à l'association 3CA.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

Le Maire de Paris

2012 DAC 637 Subventions (17.000 euros) aux associations L'entre prise, Arttakt, Association des jeunes asiatiques en Europe et 3CA.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date du par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations L'entre prise, Arttakt, Association des jeunes asiatiques en Europe et 3CA ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association L'entre prise dont le siège social est situé 16 rue des Ecluses St Martin 75010 Paris, pour l'organisation du projet Norev-over en 2012. 2012_01475/20797

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Arttakt dont le siège social est situé 12 bis rue de la Chine 75020 Paris, pour l'organisation du projet Les Nuits Photographiques en 2012. 2012_02226 / 24781

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association culturelle des jeunes asiatiques en Europe dont le siège social est situé 44 rue Bouret 75019 Paris, pour l'organisation du projet Un (et/ou) deux en 2012. 2012_03406/ 50764

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association 3CA dont le siège social est situé 49, rue Ramponeau 75020 Paris, pour l'organisation du projet Une œuvre de lumière en 2012. 2012_06730/ 113801

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant de 17.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.